



AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 12 janvier 2015, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement **AO-279** intitulé « *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015)* ».

L'objet de ce règlement est de remplacer le Règlement sur la tarification (AO-6).

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 29 janvier 2015

Marie-France Paquet, avocate
Secrétaire de l'arrondissement

